

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 10 mars à 19 heures, les Membres composant le Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Marie France PARRAIN, Maire, pour la tenue de la séance ordinaire publique qui s'est déroulée en Mairie, à laquelle ils ont été convoqués par courriel le 3 mars 2026, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

Mme PARRAIN, Maire,
M. CAPITANIO, M. BARNOYER, Mme HERVÉ, M. CHAULIEU, Mme PEREZ,
M. CADEDDU, Mme HARDY, M. BORDIER, Mme BEYO, M. MARIA

Adjoints au Maire

Mme VIDAL, MM. SAMBA, HERBILLON, REMINIAC, LEJEUNE, Mmes CHAPTAL,
YVENAT, DELESSARD, HERMOSO, PAIRON, FRANCKHAUSER, MM. FRESSE,
FRANCINI, Mme SOUBABERE, MM. TURPIN, MONFORT, Mmes DOUIS, VINCENT,
MM. DELEUSE, MAROUF, Mme PHILIPONET, M. TENDIL, Mme LEYDIER,
MM. SIMEONI, BALLERINI, Mme LATOUR, MM. HUGON, BOUCHÉ, BETIS,
Mme PANASSAC, M. BARD

Conseillers Municipaux

Absents représentés :

conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales
M. LEFEVRE, ayant donné mandat à M. BORDIER
M. GORDE-GROSJEAN, ayant donné mandat à Mme HARDY jusqu'à la question n°7

Absent excusé:

M. MAUBERT

Les Membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code précité à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal pour la présente session.

M. CHAULIEU ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

Ces formalités remplies la séance du Conseil Municipal a commencé à 19 heures.

Assistaient également au Conseil Municipal :

M. SOLER, Directeur Général des Services,
M. CARLIER, Directeur Général Adjoint des Services,
Mme BALLIN, Directrice Générale Adjointe des Services,
Mme DEBLONDE, Directrice Générale des Services Techniques,
Mme RAIMOND, Responsable du Secrétariat Général,
M. COELHO, Responsable du pôle des assemblées et de la Sécurité,
M. ROY, Directeur Général ESH – Maisons-Alfort Habitat.

Approbation du procès-Verbal du Conseil Municipal du 11 février 2026

Les Membres du Conseil Municipal, **APPROUVENT** le procès-verbal de la séance du mercredi 11 février 2026 M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, M. Bard ayant voté contre.

PERSONNEL

1 – Approbation de la création d’emplois saisonniers.

Sur le rapport de Mme le Maire

Après en avoir délibéré, votée à l’unanimité.

CULTURE

2 – Approbation de la modification du Règlement Intérieur du Conservatoire Municipal Henri Dutilleux de Musique, de Danse et d’Art Dramatique.

Sur le rapport de Mme Hervé

Après en avoir délibéré, votée à l’unanimité.

AFFAIRES TECHNIQUES ET URBANISME

3 – Approbation d’un parcours de randonnée pédestre avec balisage PR42 à Maisons-Alfort.

Sur le rapport de Mme Latour

Après en avoir délibéré, votée à l’unanimité.

AFFAIRES FINANCIERES

4 – Approbation de la garantie communale d’emprunt à l’Organisme de Foncier Solidaire (OFS) de Maisons-Alfort dans le cadre de l’acquisition de l’assise foncière sise 20 rue Charles Martigny à Maisons-Alfort destinée à la réalisation de 49 logements BRS (Bail Réel Solidaire) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de 1.642.334,00 euros.

Sur le rapport de Mme Soubabère

Après en avoir délibéré, voté par 43 voix. M. Capitanio ne prenant pas part au vote.

5 – Approbation de la garantie communale d’emprunt à l’ESH de Maisons-Alfort pour la construction de 49 logements en accession sociale (sous Bail Réel Solidaire) et parkings, dans le cadre de l’opération mixte de 182 logements et de locaux d’activité sise 20 rue Charles Martigny à Maisons-Alfort sur offre actualisée de la Banque Postale pour un montant de 10.061.679,00 euros.

Sur le rapport de Mme Douis

Après intervention de Mme Panassac

Après en avoir délibéré, voté par 43 voix. M. Capitanio ne prenant pas part au vote.

6 – Établissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois - Approbation du versement d’acomptes trimestriels du Fonds de Compensation de Charges Territoriales (FCCT) au titre de l’exercice 2026.

Sur le rapport de M. Capitanio

Après en avoir délibéré, voté par 43 voix. M. Capitanio ne prenant pas part au vote.

Arrivée de Monsieur Gorde-Grosjean, Conseiller Municipal.

7 – Présentation de l’état annuel des indemnités perçues en 2025 par les élus.

Sur le rapport de Mme le Maire

Ont pris acte.

8 – Budget principal - Vote du budget primitif de l'exercice 2026.

Sur le rapport de Mme le Maire

Après intervention de Mme Panassac

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Mouvements réels	78 790 000 €	83 944 000 €
930-Services généraux	14 464 039 €	659 000 €
931-Sécurité	2 852 930 €	180 000 €
932-Enseignement - Formation	15 976 760 €	1 733 000 €
933-Culture Jeunesse et Sports	16 585 147 €	2 753 000 €
934-Santé et Action sociale	9 273 734 €	4 438 000 €
935-Aménagement du territoire	5 863 470 €	542 000 €
936-Action économique	254 000 €	57 000 €
937-Environnement	82 000 €	0 €
938-Transports	4 445 920 €	357 000 €
941-Autres impôts et taxes	8 530 000 €	66 005 000 €
942-Dotations et participations	0 €	7 150 000 €
943-Opérations financières	462 000 €	70 000 €
Mouvements d'ordre	5 154 000 €	0 €
946-Transferts entre sections	1 900 000 €	0 €
953-Virement à la section d'investissement	3 254 000 €	0 €
TOTAL DE LA SECTION	83 944 000 €	83 944 000 €

Après en avoir délibéré, voté par 40 voix, 4 voix contre (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, M. Bard)

SECTION D'INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Mouvements réels	11 644 000 €	6 490 000 €
900-Services généraux	2 049 500 €	0 €
901-Sécurité	250 000 €	0 €
902-Enseignement - Formation	2 108 900 €	0 €
903-Culture Jeunesse et Sports	994 300 €	0 €
904-Santé et Action sociale	678 500 €	250 000 €
905-Aménagement du territoire	1 519 800 €	0 €
906-Action économique	228 000 €	0 €
907-Environnement	145 000 €	0 €
908-Transports	1 000 000 €	0 €
921-Taxes non affectées	0 €	400 000 €
922-Dotations et participations	0 €	1 500 000 €
923-Dettes et autres opérations financières	2 670 000 €	4 340 000 €
Mouvements d'ordre	0 €	5 154 000 €
926-Transferts entre sections	0 €	1 900 000 €
951-Virement de la section de fonctionnement	0 €	3 254 000 €
TOTAL DE LA SECTION	11 644 000 €	11 644 000 €

Après en avoir délibéré, voté par 40 voix, 4 voix contre (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, M. Bard)

Attribue les subventions de fonctionnement individualisées dans l'état B8 annexé au budget primitif de l'exercice 2026.

Après en avoir délibéré, voté par 40 voix, 4 voix contre (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, M. Bard)

En ce qui concerne les subventions attribuées aux 6 associations suivantes :

Office Municipal de la Culture

27 voix pour

4 voix contre (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, M. Bard)

N'ont pas pris part au vote de cette subvention : Madame le Maire/C. Hardy/C. Yvenat/
N. Marouf/K. Perez/N. Franckhauser/A. Chaptal/B. Pairon/C. Hervé/T. Simeoni/
P. Francini/R. Maria/T. Ballerini

Musique et Danse

34 voix pour

4 voix contre (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, M. Bard)

N'ont pas pris part au vote de cette subvention : Madame le Maire/C. Hervé/C. Hardy/
C. Delessard/T. Simeoni/S. Deleuse

Office Municipal des Sports

27 voix pour

4 voix contre (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, M. Bard)

N'ont pas pris part au vote de cette subvention : Madame le Maire/B. Bordier/
T. Barnoyer/R. Maria/P. Lejeune/P. Francini/N. Marouf/F. Turpin/F. Monfort/
N. Franckhauser/C. Tendil/B. Pairon/T. Ballerini

Harmonie Municipale

38 voix pour

4 voix contre (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, M. Bard)

N'ont pas pris part au vote de cette subvention : S. Chaulieu/B. Bordier

Association Mille Ans d'Histoire

39 voix pour

4 voix contre (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, M. Bard)

N'ont pas pris part au vote de cette subvention : Madame le Maire

Comité de Jumelage

34 voix pour

4 voix contre (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, M. Bard)

N'ont pas pris part au vote de cette subvention : Madame le Maire/C. Hervé/K. Perez/
B. Pairon/B. Bordier/A. Latour

Après en avoir délibéré, voté par 40 voix, 4 voix contre (M. Bouché, M. Betis,
Mme Panassac, M. Bard)

9 – Fiscalité communale - Vote du taux d'imposition des impôts directs locaux pour 2026.

Sur le rapport de Mme le Maire

Après en avoir délibéré, votée par 40 voix, 4 abstentions (M. Bouché, M. Betis,
Mme Panassac, M. Bard)

10 – Approbation des avenants aux conventions d'aide financière passées entre la Ville de Maisons-Alfort et les associations locales bénéficiant d'une subvention de fonctionnement annuelle supérieure à 23.000 euros.

Sur le rapport de Mme Hardy

Après intervention de Mme Panassac

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

Questions diverses

Madame Panassac intervient brièvement en cette dernière séance du Conseil Municipal du mandat pour saluer chacune et chacun de ses collègues élus. Des élus qui, rappelle-t-elle, se sont engagés au service de leur ville et de ses habitants et qui se consacrent bénévolement à servir la République. Beaucoup d'entre eux seront d'ailleurs mobilisés pour la tenue des bureaux de vote lors des élections municipales des 15 et 22 mars.

Elle souhaite avoir un mot particulier pour un collègue qui ne se représentera pas, et qui est également son ami, Bernard Bouché. Elle salue sa constance et la sincérité de ses convictions écologistes et, au nom du Conseil Municipal, le remercie de son engagement.

Elle tient également à saluer Monsieur Herbillon pour les débats animés qu'il a engagés lors de certains conseils, et lui reconnaît un art oratoire sans égal, concluant sur une note consensuelle qu'il leur manquera.

Elle conclut son propos en s'adressant à Madame le Maire, qui aura marqué l'histoire de la ville en tant que première femme maire de Maisons-Alfort, précisant qu'il ne s'agit pas seulement d'un symbole. En effet, des actions telles que l'adhésion de la Ville au Centre Hubertine Auclert auront permis de faire évoluer certaines choses. Être maire est un engagement considérable et, malgré les désaccords qui ont pu survenir lors de ce mandat, elle se réjouit que les échanges aient pu être traités de façon républicaine. La responsabilité d'un élu est aussi d'accepter les règles de la démocratie locale, d'autant plus aujourd'hui où la démocratie se trouve régulièrement fragilisée.

Monsieur Bouché confirme qu'il ne se représentera pas aux prochaines élections municipales et qu'il s'agit d'un choix personnel. Il est fier d'avoir pu, tout au long de ses mandats, défendre ses convictions, acquises et enrichies par son expérience, tout comme il est fier d'avoir représenté les électeurs écologistes.

Il considère qu'actuellement, la démocratie est bafouée. Faisant notamment référence à un parti qui monte dans les sondages et dont l'idéologie se base sur la haine, il demande aux prochains élus du Conseil Municipal, qu'il félicite par avance, de s'engager à prendre soin de la démocratie.

Monsieur Herbillon remercie en premier lieu sa collègue Madame Panassac pour les propos qu'elle a tenus à son égard, qui le touchent. C'est avec émotion qu'il siège au Conseil Municipal pour la dernière fois, une émotion d'autant plus grande qu'il est élu à Maisons-Alfort depuis mars 1989, soit 37 ans. Il rend hommage à René Nectoux, maire et son prédécesseur, ainsi qu'à Olivier Capitanio et Marie-France Parrain, qui lui ont succédé, car il connaît l'engagement qui a été le leur et pour lequel il a un grand respect. Il partage avec eux un intérêt commun : celui de Maisons-Alfort et de ses habitants.

Il est fier d'avoir servi avec honneur et exigence sa commune, pour laquelle il a un attachement viscéral. Il connaît très bien un grand nombre d'élus qui siègent avec lui de longue date, comme notamment Jean-Luc Cadeddu. Tous sont animés par cette même volonté de servir les Maisonnais, et il ajoute qu'ils peuvent légitimement et sobrement être fiers de la mission qu'ils ont exercée pendant toutes ces années.

Alors qu'aujourd'hui un nouveau collègue fait son entrée au Conseil Municipal pour sa première séance, il s'agit pour lui de la dernière séance : ainsi va la nature du cheminement de la vie.

Il conclut en indiquant que la commune est la cellule de base de la démocratie et qu'il en va de l'honneur de tous les élus, opposition comme majorité, de la servir avec dignité.

Madame le Maire remercie Madame Panassac, Monsieur Bouché et Monsieur Herbillon pour leurs propos. À l'heure où elle va cesser ses fonctions de maire, elle tient à dire qu'elle a été très honorée de la confiance qui lui a été accordée. Son engagement au service de Maisons-Alfort constitue une grande partie de sa vie, puisqu'elle y a également été fonctionnaire pendant plus de 30 ans. C'est en effet en 1983 qu'elle a débuté à la Ville en proposant de créer une structure d'accueil pour les jeunes.

Elle ajoute qu'elle a une histoire commune avec Michel Herbillon, avec qui elle a partagé les grands projets de la ville. Elle tient aussi à lui témoigner sa reconnaissance pour son accompagnement lors de moments particulièrement difficiles de sa vie.

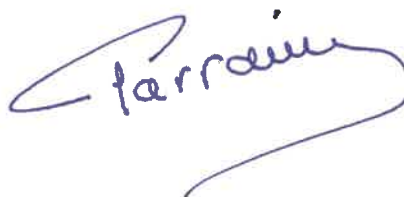
Elle continuera à se mobiliser autrement pour sa ville car, au-delà de ses fonctions, elle y a des amis proches, notamment parmi les élus. Elle se réjouit de continuer à croiser les Maisonnais, de pouvoir maintenir ce contact avec les habitants et avec ses collègues élus.

Elle reconnaît prendre conscience du temps qui passe sans en avoir forcément intégré l'idée jusqu'à aujourd'hui, et elle remercie tous ses collègues élus pour le travail accompli au service des Maisonnais. Ils agissent tous dans l'intérêt des habitants, et leur engagement est particulièrement précieux, surtout dans le monde actuel où les valeurs de la République sont trop souvent malmenées.

Elle ne doute pas que les élus qui constitueront le prochain Conseil Municipal auront la même envie de continuer à œuvrer pour cette ville à laquelle tous sont très attachés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le Maire



Marie France PARRAIN

Le Secrétaire de séance



Stéphane CHAULIEU